



# Ces animaux obsédés par les règles : de la prohibition de l'inceste à l'impératif normatif

**Yves Christen**

DANS **LE COQ-HÉRON** 2013/4 n° 215 , PAGES 25 À 34

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0335-7899

ISBN 9782749239682

DOI 10.3917/cohe.215.0025

Date de mise en ligne : 05/12/2013

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-le-coq-heron-2013-4-page-25?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour érès.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Yves Christen

## *Ces animaux obsédés par les règles : de la prohibition de l'inceste à l'impératif normatif*

De l'animal, on pourrait dire la même chose que de l'inconscient : nous le côtoyons depuis toujours mais il aura fallu bien longtemps avant que nous ne commençons à percevoir ce qu'il a à nous dire. Y compris à notre sujet ! Pour saisir le sens de mon propos qui mène du refus de l'inceste à l'omniprésence de la règle, c'est avec Lévi-Strauss, et non avec Freud, qu'il nous faut commencer. Notamment à travers ce jugement sur la vie des bêtes que, sans doute, le prestigieux ethnologue n'aurait plus revendiqué à l'identique au soir de sa vie : « Cette absence de règle semble apporter le critère le plus sûr qui permette de distinguer un processus naturel d'un processus culturel. Rien de plus suggestif, à cet égard, que l'opposition entre l'attitude de l'enfant, même très jeune, pour qui tous les problèmes sont réglés par de nettes distinctions, plus nettes et plus impératives parfois que chez l'adulte, et les relations entre les membres d'un groupe simien, tout entières abandonnées au hasard et à la rencontre, où le comportement d'un sujet n'apprend rien sur celui de son congénère, où la conduite du même individu aujourd'hui ne garantit en rien sa conduite du lendemain<sup>1</sup>. »

Il n'est que trop aisé de critiquer cette analyse à la lumière des travaux des primatologues qui nous démontrent qu'à l'évidence, la vie des singes n'est pas guidée par « les hasards de la rencontre ». Fort bien organisées, leurs sociétés ne se confondent pas plus avec un simple vagabondage que les pérégrinations des chasseurs-cueilleurs eux aussi jugés jadis sans but par de nombreux commentateurs, avant que le même Lévi-Strauss ne réussisse à les convaincre de l'existence d'une « pensée sauvage »... Mais il serait injuste autant que trop facile de se satisfaire de ce savoir ethnologique pour refuser d'aborder sérieusement la pensée du prestigieux ethnologue français, et surtout les lieux où elle nous entraîne au sujet de la prohibition de l'inceste, cette règle qui « seule entre

1. C. Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté* (1947), Paris, Mouton, 1997, p. 9.

toutes les règles sociales possède en même temps un caractère d'universalité<sup>2</sup> ». Lévi-Strauss a perçu toute l'importance de la règle ; il y voyait le moyen par lequel l'humain échappe aux contraintes biologiques : « La prohibition de l'inceste est le processus par lequel la nature se dépasse elle-même ; elle allume l'étincelle sous l'action de laquelle une structure d'un nouveau type, et plus complexe, se forme et se superpose, en les intégrant, aux structures plus simples de la vie psychique, comme ces dernières se superposent, en les intégrant, aux structures, plus simples qu'elles-mêmes, de la vie animale. Elle opère, et par elle-même constitue, l'avènement d'un ordre nouveau<sup>3</sup>. » Et cette règle appartiendrait en propre à notre espèce. Car, « quelles que soient les incertitudes qui règnent au sujet des mœurs sexuelles des grands singes, et du caractère monogamique ou polygamique de la famille chez le gorille et le chimpanzé, il est certain que ces grands anthropoïdes ne pratiquent aucune discrimination sexuelle à l'égard de leurs proches parents<sup>4</sup> ».

La règle devient alors l'essence de l'humain et de la culture : « *Le fait de la règle*, envisagé de façon entièrement indépendante de ses modalités, constitue, en effet, l'essence même de la prohibition de l'inceste. Car si la nature abandonne l'alliance au hasard et à l'arbitraire, il est impossible à la culture de ne pas introduire un ordre, de quelque nature qu'il soit, là où il n'en existe pas<sup>5</sup>. »

Lévi-Strauss défend ainsi l'idée si répandue, mais que j'ai critiquée par ailleurs<sup>6</sup>, d'une claire distinction entre nature et culture, et il apporte en outre la caution de l'ethnologue à la pensée kantienne. C'est en se donnant des normes que l'homme dépasserait la nature et marquerait sa liberté. Cette façon de se représenter la normativité a exercé une influence considérable sur la pensée moderne et notamment sur Paul Ricœur qui, dans son débat avec Jean-Pierre Changeux, a clairement posé les termes de l'équation kantienne : « Pour nous humains, l'idée de norme est inséparable de celle d'un sujet capable de s'affirmer, de se poser lui-même. C'est là une des deux composantes de l'idée clé d'autonomie : soi-même en liaison avec une norme. Kant est à cet égard la référence obligée : il voit la liberté comme la condition essentielle de la norme, et la norme comme la condition d'intelligibilité de la liberté<sup>7</sup>. » La normativité selon Kant n'a rien d'anecdotique ; elle touche à l'essentiel puisque c'est par cette capacité même que l'humain s'élève au-dessus de toutes les autres créatures au point de se considérer en toute légitimité – selon le philosophe allemand – comme « la fin de la nature ». Comme un être en droit d'opprimer toutes les bêtes, et de dire au mouton « la peau que tu portes, la nature ne te l'a pas donnée pour toi, mais pour moi » et de la lui ôter pour s'en vêtir<sup>8</sup> !

La règle selon Kant ou Ricœur se situe à l'opposé de la « loi naturelle ». Elle est arbitrairement construite, les humains auraient pu en bâtir une autre toute différente et c'est en cela, au moyen d'une rupture avec tout déterminisme, que se manifesterait le libre arbitre. Ce point de vue n'est pas sans ambiguïté puisqu'on peut se demander ce que vaudrait une règle allant à l'encontre des impératifs biologiques. Mais il y a là une invite à se méfier de ce que l'on dit naturel. C'est ce qu'enseigne Jean-Jacques Rousseau dans la préface de son *Discours sur l'origine de l'inégalité* : « On commence par rechercher des règles dont, pour l'utilité commune, il serait à propos que les hommes convinsent entre eux ; et puis on donne le nom de loi naturelle à la collection de ces règles, sans autre preuve que le bien qu'on trouve qui résulterait de leur pratique universelle. Voilà assurément une manière très commode de composer des

2. *Ibid.*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 29.

4. *Ibid.*, p. 36.

5. *Ibid.*, p. 37.

6. Y. Christen, *L'homme bioculturel*, Paris, Le Rocher, 1986.

7. J.-P. Changeux, P. Ricœur, *La nature et la règle. Ce qui nous fait penser*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 225.

8. E. Kant, « Conjectures sur les débuts de l'histoire humaine » (1786), dans *La philosophie de l'histoire*, Paris, Aubier, 1947, p. 160.

définitions, et d'expliquer la nature des choses par des convenances presque arbitraires<sup>9</sup>. »

La normativité serait-elle le signe de l'humain ? Il semble que, explicitement ou implicitement, tout le monde ou presque en convienne. Y compris ceux qui éprouvent un sentiment d'admiration face aux bizarreries du monde animal. J'ai dans plusieurs ouvrages mis l'accent sur les compétences cognitives et affectives des animaux non humains : aptitude à raisonner, conscience, émotion, morale, langage<sup>10</sup>... Toutes ces facultés se retrouvent, à des degrés divers, dans de nombreuses espèces, y compris dans des groupes zoologiques très distincts : grands singes, cétacés, psittacidés et corvidés. On ne saurait donc en faire l'apanage des seuls grands singes, créatures que l'on pourrait concevoir comme quasi humaines, de sorte que leurs mérites n'entameraient pas véritablement ceux de notre espèce. Sans même évoquer le cas très énigmatique des céphalopodes, les poissons et les insectes font aujourd'hui l'objet d'études en sciences de la cognition qui conduisent à faire de ces créatures tout autre chose que des animaux-machines à la Descartes !

En m'efforçant de présenter les bêtes non humaines comme des personnes, j'ai décrit quelques personnages singuliers tels le bonobo Kanzi, comprenant la langue anglaise et répondant à l'aide d'un *keyboard* couvert d'icônes, l'otarie Rio montrant sa compréhension des règles de la logique, le dauphin Ake jouant les linguistes, la lionne Kamuniak exerçant son empathie à l'encontre de bébés antilopes, le corbeau Betty fabriquant des outils, le perroquet gris Alex parlant anglais, et d'autres encore<sup>11</sup>. Les sciences naturelles traditionnelles auraient fait de ces exemples l'illustration des mystères merveilleux de la nature ; peut-être même un zoologiste croyant y aurait-il vu une preuve de l'existence de Dieu, créateur de toutes ces splendeurs ! Un éthologiste plus moderne donnerait une explication darwinienne et agnostique de ces prouesses. Pour ma part, j'y vois aussi autre chose : l'omniprésence du sens de la règle dans le monde animal. Et dans tous les domaines.

### Règles sociales

Retour à la prohibition de l'inceste. Est-il vraiment « certain que [les] grands anthropoïdes ne pratiquent aucune discrimination sexuelle à l'égard de leurs proches parents », ainsi que l'affirmait Lévi-Strauss ? Nous savons bien désormais que la vérité est tout autre. Certes, on trouve dans les divers groupes zoologiques des exemples d'accouplements entre sujets apparentés. Les faits donnent clairement tort à Lévi-Strauss, ainsi que l'écrit l'éthologiste Norbert Bischof : « À quelques exceptions près, on ne connaît aucune espèce animale qui pratique, régulièrement et dans des conditions naturelles, des mariages consanguins<sup>12</sup>. » Les éthologistes le confirment avec une très grande régularité. Ce faisant, ils ne font que redécouvrir des faits connus depuis Aristote, si on en juge par ce passage de son *Histoire des animaux* : « Les chameaux ne couvrent jamais leur mère et, si on les y contraint, ils n'y consentent pas. Une fois qu'il n'y avait pas d'étalon, le chamelier, après avoir caché la mère, amena le petit mâle, et lorsqu'il l'eut saillie, la couverture tomba, il avait alors consommé l'accouplement, mais peu après, il tua le chamelier en le mordant. On dit aussi que le roi des Scythes avait une jument de race dont tous les chevaux qui en naissaient étaient bons. Voulant avoir un rejeton du meilleur, on le conduisit

9. J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1964.

10. Y. Christen, *Le peuple léopard*, Paris, Michalon, 2000 ; *L'animal est-il une personne ?* Paris, Flammarion, 2009 ; *Les surdoués du monde animal*, Paris, Le Rocher, 2009.

11. Y. Christen, *Les surdoués du monde animal*, op. cit.

12. N. Bischof, « Éthologie comparative de la prévention de l'inceste », dans R. Fox (sous la direction de), *Anthropologie biosociale*, Bruxelles, Éditions Complexes, 1978, p. 62.

à sa mère pour qu'il s'accouple, celui-ci n'y consentit pas ; une fois la jument dissimulée, il la couvrit sans le savoir, après l'accouplement, le visage de la jument se découvrit, ce que voyant, le cheval s'enfuit et se jeta lui-même dans un précipice<sup>13</sup>. » Il semble que les Bambara, qui ne l'ont pas lu, soient d'accord avec Aristote. Plus scientifiquement, les recherches des éthologistes sur les chevaux semi-sauvages de Camargue ont, en outre, confirmé la rareté des accouplements consanguins chez les équidés. Certes, il s'en produit, mais il en va de même pour l'espèce humaine. Les études sur les primates montrent, sans grande ambiguïté, que notre espèce n'est pas seule à éviter l'inceste, bien au contraire<sup>14</sup> ! Il apparaît que la relation nouée dès la naissance entre membres de la même famille construite, par le moyen d'un processus d'empreinte, un lien très fort auquel il est difficile d'en substituer un autre à l'apparition de la puberté<sup>15</sup>. Cette explication, notons-le, n'est sans doute que partielle car le système fonctionne, de façon générale, de telle sorte que les frères et sœurs ne s'accouplent pas, même lorsqu'ils ne se sont pas connus. Ainsi, chez les primates, le départ de la troupe, soit des mâles, soit des femelles, rend peu probables les accouplements entre apparentés. Il en va de même dans d'autres espèces. Chez les léopards, j'ai observé qu'alors que les femelles issues d'une même mère tendent à se côtoyer, défendant des territoires en bordure de celui de leur génitrice, leurs frères s'éloignent plutôt à l'extérieur de ce conglomerat de proches parentes. Il est clair que, sur ce terrain, le consensus a changé de camp ainsi que l'atteste le jugement, déjà vieux de plus de trente-cinq ans, du célèbre biologiste britannique John Maynard Smith : « Voici dix ans, je considérais l'évitement de l'inceste comme un phénomène entièrement culturel. Seul un bigot pourrait soutenir ce point de vue aujourd'hui<sup>16</sup>. »

Ainsi se dégage une nouvelle vision de la prohibition de l'inceste qui n'en atténue pas la portée mais au contraire l'accroît : elle est non seulement universelle dans l'espèce humaine, ainsi que Géza Róheim s'est efforcé de le démontrer à l'aide d'exemples pris dans des populations fort diverses, mais plus générale encore, s'étendant à une large part du monde animal<sup>17</sup>. L'omniprésence de la règle n'exclut pas les singularités. Elle peut être adoptée selon des modalités diverses ainsi que le décrivent les ethnologues. La règle, dans ses détails, s'accommode de multiples variations. Mais l'essentiel reste à l'identique. Et ce dont elle témoigne avant tout, c'est de l'existence de l'impératif normatif. Certains ne manqueront pas de faire remarquer que l'évitement de l'inceste, par le moyen de l'éloignement de l'un des sexes entre apparentés, ne se confond pas avec sa prohibition, conçue comme l'établissement d'une règle explicitement définie. Je ne pense d'ailleurs pas que les animaux non humains promulguent des lois. J'entends simplement signifier qu'ils possèdent un esprit structuré pour se conformer à l'existence de normes. J'en veux pour preuve leur omniprésence dans la vie sociale et sexuelle, et pas seulement à travers la prohibition de l'inceste. Le respect, parfois obsessionnel, de relations hiérarchiques ou de parenté en apporte une bonne illustration. Les macaques, par exemple, se plient de façon stricte à la hiérarchie des femelles et, au sein de chaque lignée, à celle de l'ordre des naissances, les jeunes l'emportant sur les plus âgées. Cet ordre-là s'impose aux singes comme un dogme. On aurait pu imaginer un fonctionnement tout autre de la nature, avec des relations fondées sur « les hasards de la rencontre », le plus costaud s'imposant au moins fort. Ce n'est pas ce système-là qu'a retenu la sélection naturelle, tout au moins chez les

13. Aristote, *Histoire des animaux*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1994, p. 547.

14. B.L. Deputte, « L'évitement de l'inceste chez les primates », *La recherche*, n° 193, 1987, p. 1332-1342.

15. B. Cyrulnik, *Les nourritures affectives*, Paris, Odile Jacob, 1993.

16. J. Maynard Smith, « Constraints on human behavior », *Nature*, 1978, vol. 276, p. 121.

17. G. Róheim, *Psychanalyse et anthropologie* (1950), Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1967.

mammifères et les oiseaux. Elle a plutôt « choisi » de mettre en place l'esprit de normativité.

La toute-puissance de la règle se trouve illustrée par l'extraordinaire exemple de la babouine Ahla, gardienne de chèvres en Namibie. Dans ce pays, jusqu'à une date récente, il n'était pas rare que des babouins soient employés dans les fermes. Il semble d'ailleurs que, depuis l'antiquité égyptienne, ces primates aient trouvé divers emplois dans des entreprises humaines. Ahla donnait toute satisfaction, notamment en amenant aux mères leurs chevreaux lorsqu'ils demandaient l'allaitement. Elle remplissait même sa tâche au-delà de ce que ses maîtres souhaitaient lors des naissances gemellaires. Dans ces cas-là, les fermiers donnaient souvent un des petits à une autre chèvre. Mais Ahla ne l'entendait pas ainsi. Entendant un chevreau pleurer, elle l'apportait systématiquement à sa mère biologique<sup>18</sup>. Sa conception de l'ordre des choses, son respect de la règle basée sur la génétique, règle bien connue de son espèce, était plus forte que les consignes des maîtres !

Les règles sociales adoptées par les animaux non humains répondent à la fois à une nécessité biologique – ainsi le refus de l'inceste pourrait-il permettre d'éviter les inconvénients génétiques associés à l'endogamie<sup>19</sup> – comme à une forme d'arbitraire. On le voit dans le cas des pratiques rituelles. Les pères de l'éthologie, et notamment Konrad Lorenz et Julian Huxley, ont beaucoup écrit à ce propos<sup>20</sup>. La parade du grèbe huppé s'effectue selon une gestuelle ne répondant à aucune nécessité autre que de manifester la toute-puissance du rituel. Certes, la femelle sera ainsi en mesure d'apprécier l'élégance ou la force du mâle, mais il est assez clair que ce dernier aurait pu administrer la preuve de sa puissance d'une façon simplement brutale. L'existence de ces délicates parades nuptiales montre que la populaire image de l'homme préhistorique tirant sa femelle par les cheveux, ne correspond certainement pas à la réalité : la galanterie avait déjà été inventée ! Dans la nature, souvent la règle l'emporte sur la force et elle implique cette étrangeté biologique qu'est l'arbitraire : la sélection naturelle aurait pu donner aux grèbes d'autres gestuelles. Dans le détail, d'autres normes auraient pu convenir mais la norme, elle, est indispensable. Il en va de même pour l'espèce humaine. On imagine sans grande difficulté pouvoir jouer au football à neuf ou à treize, mais une règle doit exister afin que toutes les équipes comptent le même nombre de membres. D'aucuns diront que les grèbes n'ont pas choisi leurs parades amoureuses. Mais qui pourrait affirmer que les humains ont véritablement choisi de prohiber l'inceste ? Quand Lévi-Strauss et ses collègues ont interrogé les indigènes de diverses tribus à ce sujet, ceux-ci ont toujours répondu sur le ton de l'évidence, jamais en disant qu'ils auraient choisi délibérément une règle en sachant qu'ils auraient pu en préférer une autre.

### Règles morales

C'est avec le même regard qu'il nous faut considérer l'existence de comportements analogues à la morale dans le monde vivant. Ils traduisent certes l'existence d'une forme d'empathie, en définitive très répandue, au moins chez les mammifères et les oiseaux. Cela, nous le savons désormais de façon assez claire grâce à des observations anecdotiques, mais aussi au moyen de l'expérience<sup>21</sup>. Ainsi un rat emprisonné sera-t-il libéré par un congénère. Les

18. Y. Christen, *Les surdoués du monde animal*, op. cit.

19. Je recours à cette formulation prudente car si la reproduction entre apparentés accroît le risque de maladies dues à des gènes récessifs ayant donc plus de chance de se trouver à l'état homozygote en situation d'endogamie, elle constitue aussi un moyen efficace d'élimination des tares. On rappellera que, pour Lévi-Strauss, la prohibition de l'inceste participe de la nécessité sociale d'échanger les femmes. C'est « moins une règle qui interdit d'épouser mère, sœur ou fille, qu'une règle qui oblige à donner mère, sœur ou fille à autrui ». (C. Lévi-Strauss, op. cit., p. 552).

20. J. Huxley (sous la direction de), *Le comportement rituel chez l'homme et l'animal*, Paris, Gallimard, 1971.

21. Y. Christen, *L'animal est-il une personne ?*, op. cit. ; *L'animal est-il un philosophe ?*, Paris, Odile Jacob, 2013.

fourmis elles-mêmes adoptent des pratiques libératrices de ce type sans qu'il soit pour l'heure possible de savoir si de tels comportements sont supportés par une machinerie émotionnelle plus ou moins équivalente au système limbique des mammifères, c'est-à-dire sans qu'il soit possible de savoir s'ils impliquent une réponse affective. Sans doute n'y a-t-il pas, en dehors de l'espèce humaine, quelque chose comme les dix commandements ou une loi écrite pour dire ce qui se fait ou ne peut se faire. Mais les animaux non humains ont une assez claire idée de ce qui leur est permis et de ce qui ne l'est pas. Ils ont également, et il s'agit là d'une idée nouvelle, un sens de la justice, de l'équité, voire de la punition à l'encontre des fautifs<sup>22</sup>. Détail remarquable, s'il est vrai que la plupart des études en ce domaine portent sur des primates, on trouve des attributs de ce type chez des espèces phylogénétiquement très éloignées d'*Homo sapiens* (par exemple la pratique de la punition chez les poissons). On notera que la pratique de l'équité ne relève pas uniquement d'un vague sens moral mais de l'intégration, au moins implicite, de la notion de règle.

À cet égard, il n'est pas absurde de parler de loi de la jungle si on entend par là à peu près l'inverse de ce que l'on considère habituellement, à savoir une existence dirigée par des codes qui ne consistent nullement à exercer, en toutes circonstances, une férocité sans limite. Il ne s'agit pas de nier la cruauté : la sélection naturelle qui a fabriqué les vivants en fait grand usage, d'ailleurs autant et plus dans notre espèce que dans les autres. Mais elle s'exerce selon un certain ordre. Ainsi les grands félins – lions, tigres et léopards – ont pour habitude de tuer les petits qui ne leur sont pas apparentés. Mais ils protègent les leurs. Parfois jusqu'à y perdre leur vie. J'en ai eu tout récemment la démonstration lorsque la femelle panthère Ravenscourt a attaqué le jeune mâle Nyaleti qui menaçait son fils. Elle l'a payé de sa vie. Normalement, les mâles ne tuent pas les femelles et les femelles n'affrontent pas les mâles. Mais il y a aussi des situations exceptionnelles où le vivant peut agir de façon atypique. C'est de cela que se nourrissent les actes héroïques. Il est intéressant de constater qu'ils ne sont pas le privilège des humains, mais aussi que la règle n'exclut pas son dépassement.

### Règles de la logique

Quand l'otarie Rio nous montre qu'elle comprend que si  $A = B$ , et  $B = C$ , alors  $A = C$ , elle apporte certes la démonstration de son intelligence, de sa capacité à comprendre le monde, mais aussi de son aptitude à manipuler les règles de la logique. Depuis cette expérience pionnière, bien d'autres ont été faites, qui montrent que de telles aptitudes sont largement répandues. N'en déplaise à Descartes, les animaux raisonnent et, pour cela, disposent d'un arsenal de règles logiques. Ils déduisent un fait d'un autre, comprennent les régularités, les ordres. Ainsi lorsque l'individu A domine B, lequel domine C, il est logique d'en déduire que A va dominer C<sup>23</sup>. Tout cela, les oiseaux et les mammifères le comprennent fort bien. Peut-être ont-ils des éclairs de génie, des intuitions lumineuses, mais, tout comme nous, ils sont sensibles à l'ordre des choses. Pour la même raison, ils savent classer les objets du monde, les répartir en catégories (les fleurs, les chiens, etc.) et généraliser. Ils savent aussi calculer, et même des animaux aussi éloignés de nous que les salamandres savent compter jusqu'à trois ! Tout cela témoigne d'une aptitude à organiser le monde, à se

22. S.F. Brosnan, « Justice – and fairness – related behaviors in nonhuman primates », *Proceedings of the National Academy of Sciences USA*, 2013, vol. 110, p. 10416-10423.

23. Y. Christen, *L'animal est-il une personne ?*, op. cit.

le représenter autrement qu'une simple collection d'objets, bref à mettre de l'ordre dans l'univers. Et, une fois encore, il n'y a là rien de fondamentalement mystérieux : l'antilope qui aperçoit des lions a tout intérêt à savoir compter, car si elle ne voit que trois prédateurs dans un groupe qui en contient cinq, cela signifie sans doute que deux d'entre eux sont cachés et, peut-être, tout prêts à bondir sur elle !

### Règles linguistiques

De tous les propos de l'homme évoqués au cours de l'histoire, le langage est peut-être celui qui a le mieux résisté. À travers les données collectées dans la nature – cris d'alarme des singes ou chants d'oiseaux – ou en laboratoire – grâce à la collaboration des chimpanzés Washoe et Sarah, du bonobo Kanzi, du dauphin Akeakamai, du perroquet Alex et de bien d'autres –, on devine des compétences émergentes chez la bête<sup>24</sup>. On admet que des mots peuvent être compris ou prononcés. Mais la plupart des observateurs buttent encore sur la syntaxe ou la grammaire. En d'autres termes, on veut bien reconnaître les bribes de savoir mais pas la logique qui les organise. Mon point de vue se situe à l'exact opposé de celui-là : je pense que l'animal peine sur les mots mais beaucoup moins sur la logique.

Quand on lui pose ces questions, Kanzi ne confond pas « prends le chien pour mordre le serpent » et « prends le serpent pour mordre le chien », ce qui implique un usage correct de la syntaxe. Si on lui dit « prends la tomate dans le four à micro-ondes », il s'exécute correctement alors qu'il pourrait prélever une tomate placée à l'extérieur de l'appareil, ou encore un objet autre que le fruit demandé qui *l'accompagne* à l'intérieur. S'il avait simplement répondu à l'injection « tomate » ou « micro-ondes », il n'aurait pas agi ainsi. Une analyse fine des situations tend même à nous convaincre de son respect obsessionnel de la syntaxe. Voici un exemple rapporté par Sue Savage-Rumbaugh, la primatologue qui lui a appris la langue anglaise et l'usage du *keyboard*. Alors que Kanzi regardait ailleurs, elle se coupa le pouce avec un couteau en lui préparant à manger. Quand le bonobo vit le sang, il s'étonna. Se trouvant à proximité du *keyboard*, la scientifique l'utilisa pour lui expliquer la situation. Si elle l'avait fait en anglais, elle aurait dit « je viens de me couper avec le couteau ». Kanzi aurait bien compris, d'autant plus qu'il avait déjà vu Savage-Rumbaugh se blesser. Mais faute de pouvoir utiliser le verbe « couper », absent du *keyboard*, la primatologue dut se contenter d'une phrase approximative : « couteau – blesser – Sue ». Très surpris, Kanzi émit un cri d'alarme et jeta le couteau à l'autre extrémité de la pièce. Pourquoi agit-il ainsi ? Sans doute dans un esprit de profond respect de la syntaxe. Sue avait « dit » que le couteau l'avait blessée, donc qu'il constituait l'agent, l'élément actif. La syntaxe en faisait un coupable à la place de Sue. Nul, même parmi les plus sceptiques, ne saurait douter que le singe ait eu l'intelligence de comprendre la situation telle qu'elle était. Kanzi avait simplement placé la conformité aux règles de la grammaire au-dessus de sa réflexion propre, ce qui prouve à quel point il respecte la linguistique – même si les linguistes, eux, ne le respectent pas toujours !

Sue Savage-Rumbaugh n'a pas convaincu la communauté des linguistes des performances de Kanzi. Louis Herman, de l'université d'Hawaï, n'est pas davantage parvenu à leur faire comprendre celles des dauphins femelles

24. *Ibid.* ; Y. Christen, *L'animal est-il un philosophe ?*, op. cit.

Akeakamai (Ake) et Phoenix. Il a pourtant parfaitement démontré qu'elles ne procédaient pas selon une compréhension au mot par mot, bien différente de celle qu'impose la syntaxe<sup>25</sup>. Une telle éventualité ne peut être retenue, précisément en vertu du protocole expérimental. La séquence symbolique de la question posée à Ake se situait à l'opposé de sa réponse comportementale. On lui demandait par exemple « panier – balle – mettre dans » quand on attendait d'elle une action suivant temporellement l'ordre « balle – mettre dans – panier ». Le dauphin devait donc montrer par son action sa capacité à intégrer la logique grammaticale.

Non seulement Ake comprenait des phrases nouvelles, mais elle apportait une réponse intelligente aux injonctions dépourvues de sens, en tout cas dans le contexte de la grammaire telle qu'elle l'avait apprise. Soumise à ce type d'incongruité, Ake fournit, dès la première fois, une réponse grammaticalement intelligente : par exemple, en oubliant le premier mot de la commande, afin d'obtenir une expression en deux mots qui fasse sens. Elle ne s'efforçait pas de trouver une solution logique en dehors de la règle grammaticale. Par exemple « panier – planche de surf – nager sur » ne veut rien dire dans sa langue. Ake résolvait son problème sous la forme de « planche de surf – nager sur », plutôt que de s'efforcer de nager à la fois sur le panier et la planche, ce qui signifie certes quelque chose mais pas dans le cadre de la syntaxe telle qu'elle l'avait apprise.

Par sa façon de réagir aux anomalies sémantiques, Ake devait plus d'une fois étonner Herman. Par exemple, quand il la soumit à la commande « eau – lancer ». Pour le chercheur, faute d'être transportable, l'eau s'écoulant du tuyau ne pouvait être lancée. C'était sans compter avec les compétences du cétacé, qui projeta rapidement sa tête à travers l'écoulement liquide afin de propulser un jet ! Où l'on voit que l'animal trouve parfois des solutions que l'humain n'imagine même pas. Enfin, lorsque la commande correspondait à un non-sens grammatical complet, Ake refusait de répondre ou commençait à le faire avant de s'arrêter. Un phénomène d'autant plus remarquable qu'elle n'a jamais refusé une question sensée !

Le langage se rapproche de la logique. Il n'en constitue peut-être pas seulement le support mais une des manifestations, qui plus est parmi celles qui donnent accès au monde de l'abstrait. De la capacité logique ou à abstraire d'Ake et Phoenix, Herman a fourni de nombreux exemples. L'un des plus évidents tient à leur utilisation du « oui » et du « non » pour répondre aux questions. Les chercheurs ont mis à la disposition d'Ake une paire de pagaies sur lesquelles elle pouvait appuyer. En pressant la pédale « oui » ou la pédale « non », elle faisait connaître sa réponse au symbole signifiant « question ». Ainsi la commande « balle – question » signifie-t-elle : y a-t-il une balle (dans la piscine) ? Ake produisit 75 % de bonnes réponses à ce test. Un humain peut juger assez banal ce genre de problème. Mais, par-delà la barrière linguistique avec un animal aussi différent de nous, songeons qu'il suppose, sur le plan psychologique, un certain nombre de prérequis, tels que le fait de disposer d'une représentation mentale de l'objet nommé, surtout s'il n'est pas présent, dans la mesure où, une fois encore, on procède à l'aide de symboles : on ne montre pas à l'animal une balle mais un « mot » – geste ou son arbitraires – le désignant. Ake prouva en outre de belle façon sa capacité à utiliser intelligemment le « non » ou le « oui ». Ainsi, lorsque les chercheurs lui posaient des questions impossibles, il

25. L.M. Herman, D.G. Richards, J.P. Wolz, « Comprehension of sentences by bottlenosed dolphins », *Cognition*, vol. 16, 1984, p. 129-219.

lui arrivait de jouer avec la réponse négative. Imaginons la séquence « frisbee – cerceau – dedans » (place le cerceau dans le frisbee) en l'absence du frisbee. Dans ces conditions Ake prenait l'élément présent – ici le cerceau – pour le disposer sur la pagaie « non ». Dans la situation inverse, en l'absence de l'objet à transporter, elle appuyait simplement sur le « non ». Tous ces faits collectés dans le cadre d'expériences contrôlées situent le statut cognitif du dauphin à l'opposé de l'animal-machine décrit par Descartes, ou de la créature sans à propos ni autonomie imaginée par Kant et d'autres philosophes.

Bien qu'une majorité de linguistes et même de biologistes continue de nier aux animaux non humains l'usage d'un langage, les observations s'accumulent qui montrent la présence d'une multitude de capacités, y compris parmi les plus insoupçonnées. Ainsi, jusqu'au printemps 2012, nul n'aurait sérieusement envisagé que des animaux non humains disposent d'une aptitude quelconque à la lecture. Chacun sait en effet que, même au sein de notre espèce, la plupart des populations ne l'ont acquise que depuis des dates historiquement récentes. Mais les expériences de l'équipe marseillaise de Joël Fagot, dont le compte rendu a été publié en 2012, nous conduisent à pousser la remise en cause des idées toutes faites sur ce terrain aussi<sup>26</sup>. Ces spécialistes de l'étude de la cognition des primates ont soumis des babouins de l'espèce *Papio papio* à des tests d'orthographe. Ces animaux, vivant dans un enclos de 700 m<sup>2</sup> situé près d'Aix-en-Provence, disposaient d'un libre accès à des ordinateurs. En agissant sur l'écran tactile, ils avaient la possibilité de faire apparaître très rapidement des mots anglais de quatre lettres. Ils devaient indiquer s'ils étaient correctement orthographiés – en appuyant sur une tache ovale – ou pas – en tapant sur une croix –, chaque bonne réponse entraînant une récompense (un grain de céréale). Sur le plan statistique, l'expérience dépasse le stade de l'anecdote : plusieurs dizaines de milliers d'essais, des milliers de mots et de non-mots présentés. Résultat : après seulement quelques semaines, les singes distinguaient immédiatement les seconds des premiers, y compris lorsqu'ils les voyaient pour la première fois. Le plus doué d'entre eux apprit en un mois et demi à distinguer trois cent huit mots correctement écrits. Ces données révolutionnent les théories habituelles sur l'origine de la lecture puisque la plupart des spécialistes croyaient que celle-ci impliquait l'existence du langage. Il semble qu'en réalité préexiste à la naissance d'*Homo sapiens* et à l'émergence de son don pour la parole, une capacité à reconnaître plus que la forme globale des mots ou des lettres celle des bonnes combinaisons de lettres. Il existerait donc dans le cerveau des primates non humains – mais d'autres études montrent la capacité des pigeons à distinguer les lettres – une aptitude à percevoir et à mémoriser les régularités entre les lettres, quelque chose comme un sens de l'orthographe.

L'important n'est donc pas ici l'existence de bribes d'une aptitude à la lecture mais bien d'une capacité à repérer les règles. C'est pourquoi j'interprète ce type de données comme la signature d'une véritable obsession normative chez les vivants. Ce faisant, il ne s'agit pas de tuer Kant. Mais de même que la prohibition généralisée de l'inceste élargit la vision lévi-straussienne du monde, celle d'une normativité répandue à toute la nature généralise l'interprétation kantienne.

Faut-il s'étonner d'une telle évolution ? En vérité, alors que l'explication darwinienne du monde vivant domine la biologie, il serait bien étrange qu'une espèce unique et une seule se distingue radicalement de toutes les autres. La

26. J. Grainger, S. Dufau, M.M. Johannes, J.C. Ziegler, J. Fagot, « Orthographic processing in baboons (*Papio papio*) », *Science*, vol. 336, 2012, p. 245-248.

nature ne fait pas de saut, comme aimait à le dire l'auteur de *L'origine des espèces*. Il est même permis de s'interroger sur l'extrême naïveté des visions enseignant l'existence d'un propre de l'homme. Certes, il était autorisé – en oubliant Aristote – de tenir la prohibition de l'inceste pour spécifiquement humaine, mais que dire des réflexions sur l'origine de la famille (la horde primitive) ? Par quelle aberration de la pensée avons-nous pu croire la famille inventée par l'homme ! Pourquoi refuser à d'autres vivants ce type d'organisation somme toute très naturel ? Il n'est certes pas obligatoire – la zoologie nous le démontre – mais pourquoi l'avoir cru impossible avant l'apparition d'*Homo sapiens* ? Il y a là un péché contre l'esprit, d'autant plus malsain qu'il consiste à grandir l'humain en lui accordant ce qu'il retire à cet autre qu'est l'animal. C'est ce que Claude Lévi-Strauss avait très bien vu dans le dernier segment de sa vie, jusqu'à finir par mettre en cause cet « humanisme corrompu aussitôt né, pour avoir emprunté à l'amour-propre son principe et sa notion<sup>27</sup> ». On le voit : d'un rivage à l'autre, on ne perd pas son temps en empruntant les chemins de la pensée de l'auteur de *Tristes tropiques*...

### Résumé

La prohibition de l'inceste est l'archétype de la règle sociale. Longtemps considérée comme spécifiquement humaine, notamment par Claude Lévi-Strauss, elle apparaît, au contraire, largement distribuée dans le monde animal. Le présent article développe l'hypothèse nouvelle selon laquelle les animaux se caractérisent en réalité par un respect quasi obsessionnel d'une série de règles : sociales (telles que la prohibition de l'inceste) et morales, logiques, linguistiques. De ce point de vue, la séparation établie depuis Kant entre l'humain, capable de se donner à lui-même des règles et les autres vivants qui se trouveraient, de ce fait, soumis à sa servitude, n'a plus lieu d'être.

### Mots-clés

Animal, éthologie, inceste, Claude Lévi-Strauss, norme, règle sociale.

27. C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale II*, Paris, Plon, 1973.

### PSYCORPS - La Revue – Vol. 17

Dans l'entre-deux, la mise en jeu de la matière (Nathalie Monnin Gallay)  
 L'urgence psy en périnatalité (Brigitte Dohmen)  
 Le corps et l'écrit. À propos du phénomène psychosomatique (Monique Liart)  
 La thérapie de couple, espace d'élaboration d'une blessure commune (Paul Kestemont)  
 Où sont les bébés avant de naître ? (Rosella Sandri)  
 L'importance de l'ici et maintenant : la force du moment présent en psychothérapie psychanalytique (Jacques Van Wynsberghe)

Prix : 21,00€ en Belgique 24,00€ à l'étranger

PSYCORPS : avenue du Directoire, 8 B-1180 Bruxelles  
 Tél. : 02 375 56 16 Fax : 02 771 00 40  
 www.psyncorps.org info@psyncorps.org

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE  
 DE PSYCHOTHÉRAPIE PSYCHANALYTIQUE